C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 0017/D/CIMA/CRCA/PDT/2021

PORTANT AGREMENT DE MONSIEUR HERVE ALLOU EN QUALITE DE DIRECTEUR REGIONAL DE LA SOCIETE KENYA-RE DE COTE D'IVOIRE

01 BP 7539 ABIDJAN (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 102ème session ordinaire du 03 au 08 mai 2021 par visioconférence ;

Vu l'article 17 du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

Vu le code des assurances notamment en ses articles 807, 808 et suivants ;

Vu les pièces versées au dossier,

DECIDE:

Article 1er : Monsieur Hervé ALLOU est agréé en qualité de Directeur régional de la société KENYA-RE de Côte d'ivoire.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Libreville, le 12 MAI 2021

Pour la Commission
Le Président de la CRCA

Mamadou SY

Ont délibéré :
Monsieur Mamadou SY
Monsieur Valentin MAYERE-YOLONGUERE
Monsieur Issouf TRAORE
Monsieur Alexandre YOKA-GALLOY
Monsieur Abdou NOMA
Monsieur Mamadou DEME
Monsieur Gabriel SIMTAGNA
Monsieur François TEMPE
Monsieur Habib THIAM
Monsieur Karim DIARASSOUBA
Monsieur Issoufou HAROU

B.P. 2750 LIBREVILLE - REPUBLIQUE GABONAISE - TEL. : (241) 11 72 43 18 - 11 72 43 19
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site Web : www.cima-afrique.net